



**République du Sénégal**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Économie,  
du Plan et de la Coopération

Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement  
et de l'Aménagement des Territoires

# GUIDE

## DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Version 2021

**« Pour le développement durable des territoires »**

**Réalisé par la Plateforme nationale de Planification territoriale**  
Version pour une territorialisation des Objectifs de développement durable (ODD)

Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement







<b>2.5 La phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan</b> .....	<b>26</b>
<b>Etape 5.1 : Mise en œuvre du Plan</b> .....	<b>26</b>
<b>Etape 5.2 : Suivi-évaluation du plan</b> .....	<b>27</b>

## **PARTIE 3 : Fiches de contrôle .....30**

<b>ANNEXE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE</b> .....	<b>43</b>
<b>ANNEXE 2 : CANEVAS INDICATIF DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b> .....	<b>45</b>
<b>ANNEXE 3 : CANEVAS INDICATIF DE PLAN D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL</b> .....	<b>47</b>
<b>ANNEXE 4 : CANEVAS INDICATIF DE PLAN D'INVESTISSEMENT ANNUEL</b> .....	<b>47</b>
<b>ANNEXE 5 : MODÈLE DE FICHE DE PROJET</b> .....	<b>48</b>
<b>ANNEXE 6 : MODÈLE DE FICHE DE PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE 7 : LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES 169 CIBLES</b> .....	<b>49</b>
<b>ANNEXE 8 : MATRICE DE SUIVI DU PDC EN LIEN AVEC LES ODD</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXE 9 : CANEVAS DE RAPPORT</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXE 10 : OUTILS D'INTÉGRATION DES ODD ET DES DIMENSIONS TRANSVERSALES</b> .....	<b>50</b>



## AVANT - PROPOS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) qui promeut la territorialisation des politiques publiques à travers l'Acte III de la Décentralisation, les enjeux du développement territorial imposent une actualisation et une harmonisation des approches dans l'élaboration des outils de planification.

Ce guide qui propose une méthodologie d'élaboration de plan de développement communal (PDC) et de plan de développement départemental (PDD) intégrant les objectifs de développement durable (ODD) et dimensions transversales (genre, changement climatique, nutrition et migration) vient enrichir l'arsenal institutionnel de la politique de planification du développement.

Aussi, offre-t-il l'opportunité aux différents acteurs du développement territorial d'en disposer pour conduire, réorienter et réajuster les processus en cours qui, à n'en pas douter, ont besoin d'une touche innovatrice à même de fédérer les synergies.

Il s'agit donc, pour le lecteur de s'inspirer de ce guide harmonisé qui décline les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développement des collectivités territoriales.

Par ailleurs, il facilite la réalisation d'initiatives communautaires en vue d'atteindre des résultats probants avec la participation citoyenne.

Il vous revient, alors, de vous l'approprier pour que les défis de la vie économique et sociale des collectivités territoriales et des organisations communautaires de base soient à votre portée.

Je ne doute pas que vous ferez un bon usage des orientations mises en évidence dans ce document et que vous participerez à sa vulgarisation pour faire du Sénégal un ensemble de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

**Oumar GUEYE**  
**Ministre des Collectivités Territoriales,**  
**du Développement et de l'Aménagement des Territoires**

# **INTRODUCTION**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

# INTRODUCTION

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal s'est engagé, depuis 1961, dans la voie du développement planifié avec l'élaboration de plans de développement aux niveaux national, régional et local. Cette dynamique de planification a permis la réalisation, entre autres, de documents de stratégie à long, moyen et court termes parmi lesquels le Plan national d'Aménagement du Territoire, les deux études prospectives (Sénégal 2015 et Sénégal 2035), la Stratégie nationale de Développement Économique et Sociale, le Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social mais également des Plans Régionaux de Développement Intégré, des Plans Locaux de Développement, des Plans d'Investissements Communaux et des plans sectoriels.

Dans son ambition d'atteindre l'émergence à l'horizon 2035 et assurer un développement durable harmonieux, le Sénégal met en œuvre depuis 2014, le Plan Sénégal Émergent qui constitue le référentiel de sa politique économique et sociale. Le Gouvernement poursuit également l'approfondissement de sa politique de décentralisation à travers la réforme majeure de « l'Acte III de la décentralisation ». Ainsi, l'adoption des engagements internationaux, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), a permis à notre pays de les articuler et de les aligner intégralement sur les priorités du PSE. Dans cette dynamique, la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales qui abroge et remplace les lois 96-06 portant Code des collectivités locales et 96-07 portant transfert des compétences aux collectivités locales, réaffirme l'attribution d'une compétence propre et pleine en matière de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement et le principe de la libre administration des collectivités territoriales. Cette loi érige le principe de la participation citoyenne.

Ces nouvelles orientations visent à corriger les déficiences et à produire simultanément des progrès significatifs dans le cadre de la planification à l'échelle des territoires en vue de promouvoir un développement territorial harmonieux.

En effet, la mise en œuvre des différents instruments de planification existants a engendré des goulots d'étranglement et des blocages, matérialisés entre autres par : (i) la prolifération de documents de planification d'horizons multiples; (ii) le manque d'articulation entre les échelons de planification; (iii) la multiplication des méthodologies d'élaboration; (iv) le déphasage entre les ambitions des plans et les moyens mobilisables pour leur réalisation; (v) la faible appropriation des outils par les acteurs; et (vi) la prise en compte insuffisante des dimensions transversales.

Conscients de la nécessité d'harmoniser le système de planification, articulant les niveaux national et territorial, le Ministère en charge du Plan et celui chargé de la Décentralisation et des Collectivités territoriales ont mis sur pied en 2009, par un arrêté conjoint, une plateforme nationale de planification locale.

Les travaux de la plateforme ont permis l'élaboration et la diffusion, en 2011, d'un guide de planification participative locale qui définit une méthodologie harmonisée des procédures de planification locale, notamment dans les communes et les communautés rurales du Sénégal.

Toutefois, malgré l'avènement du guide harmonisé de planification locale, la diversité des approches et des thématiques développées par les acteurs du développement territorial persiste. Aussi, les horizons temporels, les calendriers, les coûts de réalisation des plans et leurs contenus varient selon les opérateurs, les partenaires techniques et financiers et les collectivités territoriales.

Ces nouvelles orientations visent à corriger les déficiences et à produire simultanément des progrès significatifs dans le cadre de la planification à l'échelle des territoires en vue de promouvoir un développement territorial harmonieux.



## DESTINATAIRES DU GUIDE

Ce guide est destiné aux acteurs suivants :

- élus locaux;
- personnel des collectivités territoriales;
- autorités administratives;
- agences régionales de développement;
- services techniques déconcentrés;
- opérateurs privés en planification;
- projets et programmes de développement territorial;
- partenaires techniques et financiers;
- organisations de la société civile;
- secteur privé.

La compréhension et la maîtrise de la démarche par toutes les parties prenantes constituent un préalable indispensable à la réussite de l'exercice de planification du développement territorial.

## STRUCTURATION DU GUIDE

Dans l'objectif d'une localisation des ODD, l'existence du guide de la planification constitue un acquis de taille en tant qu'outil qui oriente le travail des collectivités territoriales dans leur approche et dans leurs projets, leur permettant ainsi de répondre à des défis importants tout en offrant un cadre harmonisé, cohérent et prévisible pour réfléchir et conduire les actions de développement.

Le guide a été élaboré sur la base des principes d'inclusion et de participation avec une démarche itérative qui lui confère à la fois une notoriété et une légitimité dont témoigne son appropriation par les acteurs. Très didactique, il est en même temps dynamique, flexible et ouvert. Ainsi l'œuvre de réactualisation a identifié pour chaque étape de la planification les modalités et les outils d'intégration ainsi que les recommandations appropriées pour une localisation effective des ODD.

Le guide s'articule autour de trois parties :

- ⇒ une première partie qui décrit les principes de base de la planification du développement territorial;
- ⇒ une seconde partie qui présente les étapes du processus de planification du développement territorial à travers, les objectifs, les conditions préalables, le déroulement, les résultats, les produits attendus, les outils et supports;
- ⇒ une troisième partie qui détermine les différentes fiches de contrôles de la réalisation des différentes étapes de planification du développement territorial à travers les objectifs, les modalités de mise en œuvre, les acteurs impliqués et les résultats attendus.

En annexe, sont présentés :

- ⇒ la clarification des concepts;
- ⇒ le canevas indicatif de plan de développement territorial;
- ⇒ le canevas indicatif de plan d'investissement pluriannuel;
- ⇒ le canevas indicatif de plan d'investissement annuel;
- ⇒ le modèle de fiche de projet;
- ⇒ le modèle de fiche de partenaire technique et financier; et
- ⇒ les objectifs de développement durable.

## **PARTIE 1 :**

# LES PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

# PARTIE 1 :

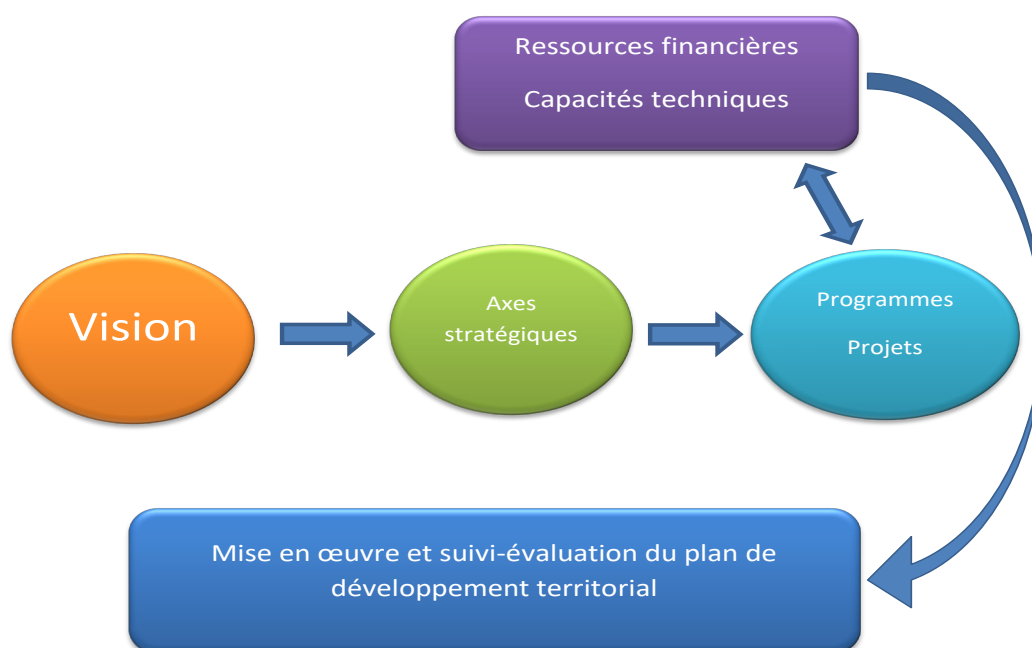
## LES PRINCIPES DE BASE DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La planification peut être définie comme un effort collectif, systématique, harmonisé et constant pour formuler des objectifs durables et opérer des choix réalistes.

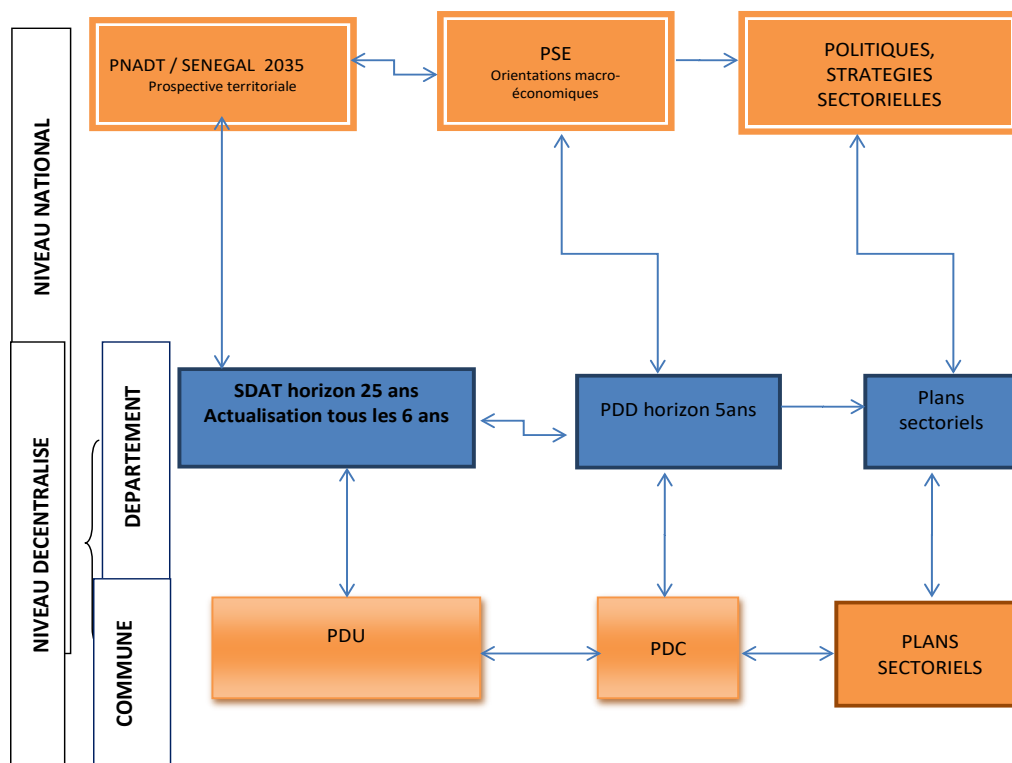
La planification concerne donc l'organisation et l'enchaînement séquentiel des activités afin de définir :

- C une vision partagée du développement territorial;
- C des axes stratégiques; et
- C des programmes et projets avec des objectifs, des résultats mesurables et des ressources financières mobilisables ainsi que le partage des responsabilités en matière de réalisation et de suivi d'une manière claire et précise.

Graph 1: Eléments du processus de planification du développement territorial







## 1.9 MAÎTRISE DE L'INFORMATION TERRITORIALE

Le diagnostic technique et institutionnel, la budgétisation des actions de développement territorial ainsi que le suivi-évaluation constituent les maillons faibles du processus de planification du développement territorial. Sans une disponibilité préalable de l'information territoriale, la planification du développement territorial devient un exercice approximatif.

**Encadré 1 : La place des technologies de l'information et de la communication dans la planification du développement territorial**

*L'approche repose sur l'utilisation des appareils mobiles (Smartphones ou tablettes) pour collecter des informations. Cette démarche présente les avantages suivants :*

- ⇒ la rapidité dans la collecte des données ;
- ⇒ la saisie est faite simultanément avec l'enquête ;
- ⇒ la réduction des erreurs d'enregistrement ;
- ⇒ l'intégration de données multimédia (image, audio et vidéo) ;
- ⇒ la géolocalisation des infrastructures et équipements ;
- ⇒ la traçabilité et le contrôle de la qualité de la collecte des données ;
- ⇒ la réduction des coûts liée à la non utilisation des formulaires sous format papier.



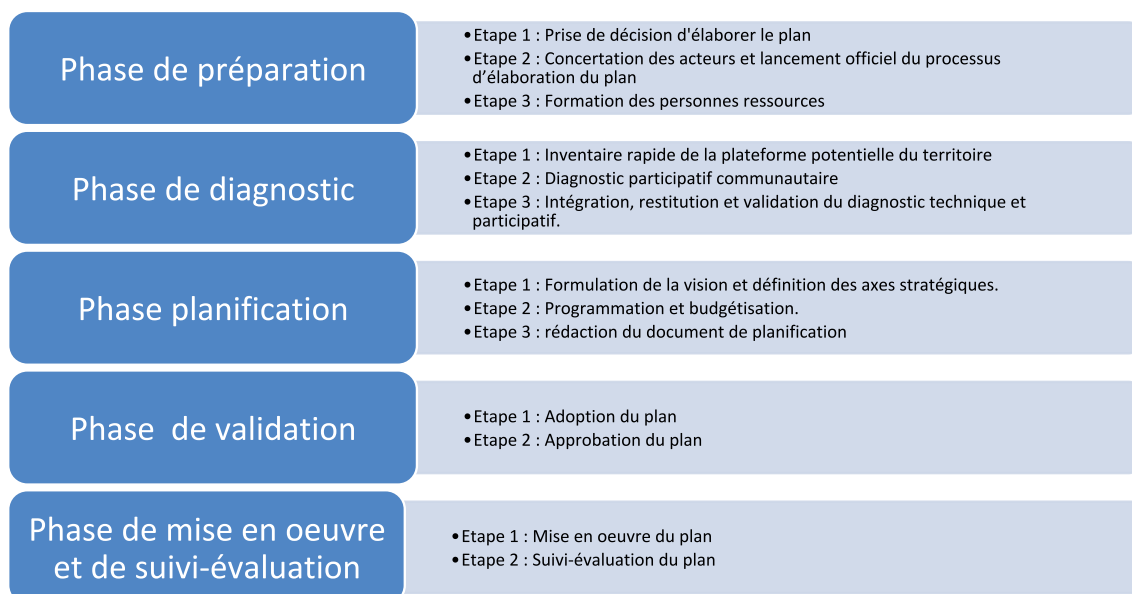


## **PARTIE 2 :**

# DÉMARCHE PROPOSÉE

## PARTIE 2 : DÉMARCHE PROPOSÉE

Le processus de planification du développement territorial comprend treize étapes réparties en cinq (5) phases que sont :



### 2.1 Phase préparatoire

La phase préparatoire est destinée à mettre en place les conditions de réussite de tout le processus d'élaboration du plan de développement territorial. Cette phase comprend les 3 étapes suivantes :

- ↳ La prise de décision d'élaborer le document de planification du développement territorial;
- ↳ La concertation des acteurs et le lancement officiel du processus d'élaboration du plan;
- ↳ La formation des personnes ressources.



## RECOMMANDATION :

Une campagne de sensibilisation et de plaidoyer est nécessaire une fois la décision prise d'élaborer un PDC. Elle peut être conduite par les autorités locales et autres leaders communautaires de la collectivité territoriale et cherche à susciter l'appropriation et la participation de tous pour l'atteinte des ODD. Les cibles visées sont l'administration et les autorités locales, les associations de jeunes et femmes, groupes marginalisés et vulnérables, les différentes communautés, les OSC et le secteur privé.

Cette campagne permet d'avoir une vue globale et claire sur les ODD et les priorités pour la collectivité territoriale et le rôle des différentes parties prenantes et sera une source de motivation pour les partenaires institutionnels et privés. Elle facilite la collecte de données, la capitalisation des connaissances, des expériences et de ressources diverses à l'élaboration du PDC.

Les principes suivants seront observés :

- Mettre en place des messages et des cadres appropriés pour un engagement citoyen et pour la compréhension des ODD et l'importance de les mettre en œuvre au niveau communal et les changements attendus en rapport avec leur vie quotidienne
- Utiliser divers supports et médias pour élargir la communication.
- Favoriser un processus inclusif et participatif et un dialogue continu et constructif

### Etape 1.3 : Formation des personnes ressources.

#### Phase 1/ Etape 3 : Formation des personnes ressources

##### Objectifs

- ⇒ Former des animateurs locaux à la méthodologie d'élaboration du plan
- ⇒ Organiser des sessions de formation ciblée portant sur la démarche de planification intégrant les dimensions transversales

##### Modalités

- ⇒ Session de formation sur les outils et supports
- ⇒ Revue de données secondaires

##### Outils et supports

- ⇒ Modules de formations ;

##### Thèmes :

- IR2P
- approche participative
- processus de planification du développement territorial
- Dimensions transversales
- ODD et outils d'intégration dans la planification territoriale

##### Catégories d'acteurs

##### Responsables :

- ⇒ Conseil de la CT
- ⇒ Commission élargie de la planification (CEP)
- ⇒ Etat (Représentant)

##### Appui/conseil et associés :

- ⇒ Comité technique régional de planification

##### En appui :

- ⇒ Partenaires techniques et financiers (PTF)

##### Résultats Attendus

- ⇒ Démarche de planification maîtrisée par les membres du comité technique régional et les animateurs

## 2.2 La phase de diagnostic

Le diagnostic doit permettre de faire un état des lieux des principales ressources et potentialités du territoire, ainsi qu'une analyse de ses principaux besoins et contraintes au développement, recensés dans les différents secteurs et domaines de compétence de la collectivité territoriale. Ce diagnostic devrait être conduit de manière efficace et relativement rapide, en utilisant un certain nombre de données déjà disponibles.

Cette phase comporte les 3 étapes suivantes :

- Le diagnostic technique ;



**Recommandations :**

Le document présentant les résultats de l'IR2P devrait être concis, écrit dans un langage simple et clair. L'accent devrait être mis sur les gaps des investissements dans les différents secteurs par une comparaison de l'existant aux normes sectorielles.

L'ARD, chargée de l'appui et de la facilitation à la planification du développement territorial, coordonne le processus de mise en œuvre de l'Inventaire Rapide de la Plateforme Potentielle du territoire (IR2P). Elle s'appuie sur les STD et le personnel technique de la collectivité territoriale identifiée pour prendre part à la phase de diagnostic des CT concernées. Pour ce faire, des sessions de renforcement des capacités sont nécessaires.

**Etape 2.2 : Diagnostic participatif communautaire.****Phase 2/ Etape 2 : Diagnostic participatif communautaire****Objectifs**

- ⇒ Compléter les résultats du diagnostic issus de l'IR2P par la collecte de données manquantes
- ⇒ Assurer la participation des populations à la formulation du diagnostic communautaire intégrant les ODD par l'utilisation de l'outil RIA

**Modalités**

- ⇒ Collecte de données complémentaires
- ⇒ Enquêtes de terrain

**Outils et supports**

- ⇒ Revue documentaire, Smartphone, outils RIA et GPC-ODD, données secondaires, etc.

**Catégories****Responsables :**

- ⇒ Conseil de la CT
- ⇒ Commission élargie de la planification (CEP)
- ⇒ Etat (Représentants)

**Appui/conseil et associés :**

- ⇒ Comité technique régional de planification

**En appui :**

- ⇒ Partenaires techniques et financiers (PTF)

**Résultats Attendus**

- ⇒ Le diagnostic participatif communautaire est réalisé de façon inclusive

**Etape 2.3 : Intégration, restitution et validation du diagnostic technique et participatif.****Phase 2/ Etape 3 : Intégration, restitution et validation du diagnostic technique et participatif****Objectifs**

- ⇒ Réaliser la restitution et la validation des résultats de l'IR2P et du diagnostic participatif communautaire ;
- ⇒ Identifier les défis et enjeux de développement de la CT tenant compte des ODD.

**Modalités**

- ⇒ Ateliers de restitution zonaux
- ⇒ Ateliers de restitution

**Outils et supports**

- ⇒ Outils de diagnostic et d'intégration des ODD ;

**Catégories d'acteurs****Responsables :**

- ⇒ Conseils (commune et département)
- ⇒ Commission élargie de la planification (CEP) département
- ⇒ Services Techniques Déconcentrés (STD), ARD et les Organisations Communautaires de Base (OCB)

**Appui/conseil et associés :**

- ⇒ Comité technique régional de planification

**En Appui**

- ⇒ Partenaires techniques et financiers, population et personnes ressources

**Résultats attendus**

- ⇒ Inventaire exhaustif des équipements et infrastructures de la CT
- ⇒ Situation de référence des indicateurs de développement et de la gouvernance local de la CT
- ⇒ Défis et enjeux de développement identifiés
- ⇒ Etat des lieux des ODD réalisés



## Etape 3.2 : Planification, Programmation et Budgétisation.

### Encadré 3 : L'Évaluation des Besoins et le Calcul des Coûts

L'évaluation des besoins et le calcul des coûts (EB2C) est une démarche qui permet de cibler les projets les plus importants et de mieux estimer les coûts nécessaires à leur réalisation basés sur un référentiel. L'évaluation des besoins prioritaires de la CT est faite sur la base des gaps révélés par l'IR2P aux normes sectorielles en vigueur. Les projets prioritaires qui répondent au mieux aux besoins des populations sont en fonction de critères généralement d'ordre technique, financier, organisationnel et stratégique.

### Phase 3/ Etape 2 : Programmation et budgétisation

#### Objectifs

- ⇒ Présenter la situation de référence avec le diagnostic intégré complété par les informations de l'IR2P
- ⇒ Identifier, sur la base du niveau de progression des indicateurs par rapport aux cibles nationales et aux cibles des ODD, le gaps en matière d'interventions nécessaires pour l'atteinte des ODD et des objectifs par DPD de la CT;
- ⇒ Programmer et budgétiser les cibles des ODD et les actions prioritaires par DPD de la CT en procédant à l'évaluation des besoins et au calcul des coûts (EB2C) des paquets d'intervention ainsi que les ressources nécessaires (humaines, matérielle, financière) ainsi que le suivi-évaluation des interventions ;
- ⇒ Décliner les programmes en relation avec les orientations stratégiques.

#### Résultats attendus

- ⇒ Programmes d'Investissement Pluriannuel (PIP)
- ⇒ Plan d'Investissement Annuel (PIA)

#### Catégories d'acteurs :

##### Responsables :

- ⇒ Conseil de la CT
- ⇒ Commission élargie de la planification (CEP)
- ⇒ Etat (représentants)

##### Appui/conseil et associés

- ⇒ Comité technique régional de planification
- ⇒ Organisations de la Société Civile (OSC)
- ⇒ Secteur privé local

##### En appui :

- ⇒ Partenaires techniques et financiers (PTF)

#### Modalités :

- ⇒ Réunion de travail
- ⇒ Ateliers de planification stratégique
- ⇒ Elaborer un plan d'actions pour l'atteinte des cibles des ODD avec des échéanciers précis, une évaluation des coûts et les sources potentielles de financement

#### Outils et supports

- ⇒ Grille d'évaluation des besoins prioritaires
- ⇒ Grille d'évaluation des investissements prioritaires
- ⇒ Outil RIA

Le Plan d'Investissement Pluri-annuel (PIP) est un extrait du plan de développement de la collectivité territoriale, qui constitue l'outil de planification essentiel pour viser le moyen terme (horizon de trois ans). Le PIP est la base technique nécessaire pour la préparation des instruments de planification annuels (plan d'investissement annuel). Il s'agit d'un instrument de planification statutaire, pouvant faire l'objet de révisions annuelles, et qui constitue la référence pour l'investissement public territorial.

D'un point de vue financier, le PIP doit inclure une stratégie de financement assez claire. Cette stratégie est le résultat d'un processus d'identification des sources de financement actuelles et potentielles et de négociations plus ou moins avancées avec les partenaires financiers externes.

A cet effet, le PIP devrait opérer une distinction entre: (i) les projets dont le financement est confirmé et peut être inclus dans le budget, et (ii) les projets dont le financement n'est pas encore confirmé et qui, par conséquent, ne pourront pas être inclus dans le budget.

Le Plan d'Investissement annuel (PIA) est l'instrument de raccordement des PDD ou du PDC et des PIP au budget annuel de la collectivité territoriale. Il est établi annuellement et inscrit au budget de la collectivité territoriale. Structuré comme le PIP, le PIA réconcilie la pluriannualité dans la planification et le principe de l'annualité budgétaire.



## Etape 4.2 : Approbation du Plan

### Phase 4/ Etape 2 : Approbation du plan

#### Objectifs

- ⇒ Soumettre le document de planification à l'approbation du représentant de l'Etat
- ⇒ Vérifier la prise en compte au niveau territorial des articulations possibles entre les projets sectoriels et les projets locaux d'intégration des ODD (il s'agit plus d'un dialogue que d'un contrôle d'approbation qui réfère aux conclusions / orientations des concertations entre la collectivité territoriale et le représentant de l'Etat sur la mise en œuvre des ODD au niveau du territoire)

#### Résultats attendus

Approbation du document de planification par le représentant de l'Etat

#### Responsables

Etat (représentants)

## 2.5 La phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan

Cette phase aborde la mise en œuvre du plan ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation. Elle comprend les 2 étapes suivantes :

- ↳ La mise en œuvre du plan;
- ↳ Le suivi-évaluation du plan.

### Etape 5.1 : Mise en œuvre du Plan

L'opérationnalisation du plan se fait à travers une programmation des projets à entreprendre dans l'année. C'est la déclinaison de projets concrets et opérationnels, cohérents et coordonnés, contribuant à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan.

### Phase 5/ Etape 1 : Mise en œuvre du plan

#### Objectifs Etape1

- ⇒ Mettre en place une commission dédiée à la mobilisation des ressources pour le financement des projets du plan
- ⇒ Vulgariser le plan
- ⇒ Organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour le financement des projets du plan
- ⇒ Elaborer et exécuter le plan annuel de performance de la CT

#### Outils et supports

- ⇒ Fiches techniques des projets intégrés au plan
- ⇒ Plan annuel de performance (PAP)
- ⇒ Rapport annuel de performance (RAP) de la CT

#### Catégories d'Acteurs

##### Responsables :

- ⇒ Conseil,
- ⇒ Commission des finances,
- ⇒ Etat (représentant)
- ⇒ Point focal régional ODD

##### Appui/conseil et associés

- ⇒ Comité technique régional de planification
- ⇒ Organisations de la Société Civile Locale (OSCT)
- ⇒ Secteur privé local
- ⇒ Partenaires techniques et financiers (PTF)

#### Résultats attendus

- ⇒ la commission de la planification et du partenariat est mise en place et opérationnelle;
- ⇒ les partenaires techniques et financiers, l'Etat et la CT s'engagent à prendre en charge le financement des projets;
- ⇒ le rapport de annuel de performance (RAP) est élaboré.





## **PARTIE 3 :**

# FICHES DE CONTRÔLE

## PARTIE 3 : FICHES DE CONTRÔLE

### **Fiche n° 1 : Décision d'élaborer le plan.**

#### **Objectifs :**

- ⇒ Convoquer le Conseil pour délibération
- ⇒ Informer la population de la CT du démarrage de l'élaboration du document de planification par les canaux de communication existants
- ⇒ Identifier les facilitateurs/opérateurs/personnes ressources
- ⇒ Elaborer les termes de référence (TDR) avec une perspective d'intégration des ODD
- ⇒ Mettre en place une Commission Elargie de Planification (CEP) incluant tous les acteurs concernés par les ODD

#### **Les modalités :**

- ⇒ Des réunions ont été préparées
- ⇒ Des affiches d'information ont été réalisées
- ⇒ Un plan média a été élaboré et exécuté
- ⇒ Des forums de lancement ont été organisés
- ⇒ Les élus sont sensibilisés et formés sur les ODD
- ⇒ les acteurs sont informés sur les ODD

#### **Les acteurs :**

- ⇒ Le Conseil s'est engagé dans le processus
- ⇒ La Commission de la Planification a été impliquée
- ⇒ Les représentants de l'Etat ont été impliqués

#### **Résultats :**

- ⇒ Les autorités s'engagent à soutenir l'ensemble du processus d'élaboration du document de planification.
- ⇒ L'information a été largement diffusée
- ⇒ Les termes de référence sont élaborés
- ⇒ La commission de la planification est mise en place



**Fiche n° 3 : Formation de personnes-ressource.****Les objectifs :**

- ⇒ Elaborer des outils de collecte de données
- ⇒ Former les animateurs locaux ciblés sur la méthodologie d'élaboration du plan intégrant les dimensions transversales et les ODD

**Les modalités :**

- ⇒ Des sessions de formation ont été organisées
- ⇒ Une revue de données secondaires a été réalisée

**Les acteurs :**

- ⇒ Le Conseil a été engagé dans le processus
- ⇒ La Commission de la Planification a été impliquée
- ⇒ Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- ⇒ Les facilitateurs et opérateurs ont été impliqués
- ⇒ Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- ⇒ Les populations ont participé
- ⇒ Les organisations de la société civile locale ont appuyé la formation
- ⇒ Les partenaires techniques et financiers ont soutenu la formation

**Résultats :**

- ⇒ Les animateurs locaux maîtrisent les techniques et outils de planification locale, y compris l'IR2P et l'EB2C
- ⇒ Les animateurs locaux maîtrisent les domaines de compétence ainsi que l'environnement institutionnel et financier
- ⇒ Les animateurs locaux maîtrisent les enjeux, les modalités et les outils d'intégration des ODD dans la planification locale.



**Fiche n° 5 : Diagnostic participatif communautaire.****Les objectifs :**

- ⇒ Collecter les données secondaires
- ⇒ Collecter les données institutionnelles qualitatives et quantitatives sur la CT
- ⇒ Effectuer une recherche bibliographique
- ⇒ Faire l'état des lieux des ODD

**Les modalités :**

- ⇒ Des données secondaires ont été collectées
- ⇒ Des entretiens ont été faits
- ⇒ Un profil de participation hommes – femmes a été conçu
- ⇒ Une revue littéraire a été réalisée
- ⇒ Un focus groupe a été réalisé
- ⇒ Des entretiens/interviews semi structurées ont été faits

**Outils et supports :**

- ⇒ Un carnet de bord a été établi
- ⇒ Un guide d'entretien a été réalisé
- ⇒ Un diagramme de VENN a été dessiné
- ⇒ Un calendrier saisonnier a été effectué
- ⇒ Un profil d'activités a été défini
- ⇒ Un profil de participation a été conçu
- ⇒ Un profil d'accès et de contrôle des ressources a été rédigé
- ⇒ Un profil des ODD dans la collectivité est établi

**Les acteurs :**

- ⇒ Le Conseil a été engagé dans le processus
- ⇒ La Commission élargie de la planification a été impliquée
- ⇒ Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- ⇒ Les opérateurs ont été impliqués
- ⇒ Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- ⇒ Les populations ont participé
- ⇒ Les organisations de la société civile locale ont appuyé l'analyse
- ⇒ Les partenaires techniques et financiers ont soutenu l'analyse

**Résultats :**

- ⇒ Un aperçu général de la situation socio-économique de la CT a été obtenu
- ⇒ Un état des lieux des ODD dans la collectivité a été dressé



**Fiche n° 7 : Formulation de la vision et définition des axes stratégiques****Les objectifs :**

- o Formuler une vision de développement de la CT sensible à l'Agenda 2030
- o Définir les axes stratégiques de développement de la CT orientés sur l'atteinte des cibles des ODD

**Les modalités :**

- o Des réunions et des ateliers ont été organisés

**Les outils et supports :**

- o Des pyramides des problèmes ont été élaborées
- o Une grille d'identification des problèmes axés sur le Genre a été créée
- o Un cadre d'identification des problèmes de Genre a été défini
- o Des pyramides des solutions ont été déterminées
- o Un arbre à problèmes a été conçu
- o Des outils d'identification et de résolution des problèmes axés sur les ODD ont été conçus et déroulés

**Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les populations ont participé
- o Les organisations de la société civile locale ont appuyé le processus
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus

**Les résultats :**

- o Les objectifs stratégiques et opérationnels de la CT sont définis ainsi que les cibles des ODD à atteindre
- o Les acteurs ont validé la démarche et les résultats.

## **Fiche n° 8 : Planification, programmation et budgétisation**

### **Les objectifs :**

- o Dresser une situation de référence globale de la CT couvrant l'ensemble des secteurs de développement en général et des ODD en particulier;
- o Déterminer, pour chaque secteur et ODD, les gaps en matière de développement de la CT;
- o Planifier, programmer et budgétiser les actions prioritaires par secteur de développement de la CT et par ODD

### **Les modalités :**

- o Réunions de travail
- o Atelier de Planification stratégique (APS)

### **Les outils et supports :**

- o Grille de priorisation et de faisabilité
- o Tableau des investissements prioritaires
- o EB2C
- o Cadre logique
- o Schéma et grille d'articulation ODD/PSE/Acte 3 obtenu
- o Plan d'action avec des échéanciers précis, une évaluation des coûts et les sources potentielles de financement)

### **Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission élargie de planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus

### **Les résultats :**

- o Programme d'Investissements prioritaires (PIP)
- o Plan d'Investissement Annuel

**Fiche n° 9 : Rédaction du document de plan assorti de fiches techniques de projets.****Les objectifs :**

- o Elaborer l'avant-projet du document de planification faisant expressément référence aux ODD et particulièrement aux cibles prioritaires pour la collectivité territoriale
- o Partager et valider l'avant-projet du document de planification

**Les modalités :**

- o Des réunions ont été organisées

**Les outils et supports :**

- o Avant-projet du document de planification annexé des fiches techniques de projets

**Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les populations ont participé
- o Les organisations de la société civile locale ont appuyé le processus
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus

**Les résultats :**

- o Un avant-projet du document de planification est élaboré
- o Les acteurs se sont concertés sur l'avant-projet du document de planification

## **Fiche n° 10 : Adoption du document de planification**

### **Les objectifs :**

- o Finaliser le document de planification
- o Examiner et valider le document de planification par les services techniques et d'appui
- o Faire adopter par le conseil, le document de planification avec les initiatives et actions de localisation des ODD dans la collectivité locale

### **Les outils :**

- o Des réunions ont été organisées
- o Des ateliers ont été tenus
- o La communication a été effectuée

### **Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les populations ont participé
- o Les organisations de la société civile locale ont appuyé le processus
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- o Les médias ont participé au processus

### **Les résultats :**

- o Le document de planification est finalisé
- o Les services techniques et d'appui ont examiné et validé le document de planification
- o Le Conseil a adopté le document de planification
- o Les médias ont diffusé les résultats

**Fiche n° 11 : Approbation du document de planification****Les objectifs :**

- o Soumettre le document de planification à l'approbation du représentant de l'Etat

**Les outils :**

- o Des réunions ont été organisées
- o Des ateliers se sont tenus
- o Le plan media a été mis en œuvre

**Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués

**Les résultats :**

- o Le document de planification est approuvé par le représentant de l'Etat avec une réelle prise en compte au niveau territorial des articulations possibles entre les projets sectoriels et les projets locaux d'intégration des ODD

## **Fiche n° 12 : Mise en œuvre du plan**

### **Les objectifs :**

- o Mettre en place une commission dédiée à la mobilisation des ressources pour le financement des projets du Plan;
- o Organiser une table ronde des bailleurs pour le financement des projets en ancrage au Plan
- o Elaborer et exécuter le Plan Annuel de Performance (PAP) de la CT

### **Les outils :**

- o Fiches techniques des projets intégrés au Plan
- o Plan Annuel de Performance (PAP)
- o Rapport Annuel de Performance (RAP) de la CT

### **Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Le point focal régional ODD est institué
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les populations ont participé
- o Les organisations de la société civile locale ont appuyé le processus
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus
- o Les media ont diffusé le processus

### **Les résultats :**

- o La Commission de la planification et du partenariat est mise en place et opérationnelle
- o Les partenaires techniques et financiers, l'Etat et la CT s'engagent à prendre en charge le financement des projets
- o Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est élaboré.

**Fiche n° 13 : Suivi-évaluation du plan****L'objectif :**

- o Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan

**Les outils :**

- o Des fiches de suivi-évaluation ont été rédigées
- o Des grilles d'auto-évaluation ont été élaborées
- o Les comptes administratifs ont été effectués
- o Des logiciels et des bases de données sont élaborés

**Les acteurs :**

- o Le Conseil a été engagé dans le processus
- o La Commission de la Planification a été impliquée
- o Les représentants de l'Etat ont été impliqués
- o Les opérateurs ont été impliqués
- o Les services techniques (services d'appui et d'assistance) ont collaboré
- o Les populations ont participé
- o Les organisations de la société civile locale ont appuyé le processus
- o Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus

**Les résultats :**

- o Le programme d'investissement annuel est effectivement réalisé
- o Un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PDC est élaboré.



**Développement communal** : Le développement communal s'applique au territoire d'une Commune. C'est un processus dynamique qui mobilise les acteurs d'une Commune donnée autour d'un projet commun (plan de développement communal) en vue de la valorisation des ressources locales. Il procède de la volonté politique des élus locaux (Conseil municipal) de changer la situation de la Commune en intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles et en association avec les autres niveaux de décision (internes et externes).

**Développement local** : Il s'inscrit dans un processus de développement global. Il se fonde sur une démarche solidaire où différents acteurs d'un territoire sont mis en inter-relation et décident de valoriser les ressources locales dans le cadre d'un projet commun. Il s'agit donc d'un processus dynamique basé sur la complémentarité et les synergies entre les zones géographiques d'un même Etat. C'est aussi une volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints et en concertation avec le reste de la population, un projet d'avenir à ce territoire en intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles en articulation avec les autres niveaux de décision, dans le but d'enrichir chacune de ces composantes, c'est-à-dire non seulement de créer des richesses, mais de les gérer et de les redistribuer. Le développement local comporte deux aspects: le développement communautaire et le développement communal.

**Développement territorial** : Une démarche de mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun à un territoire donné en vue de le construire durablement.

**Double planification** consiste à avoir une planification macro-économique et stratégique au sommet complétée par une planification territoriale plus opérationnelle.

**Gouvernance territoriale** est l'ensemble des principes, valeurs, règles, mécanismes et modes de prise de décision se rapportant à la gestion du développement des territoires.

**Objectifs de développement durable (ODD)**, également nommés **Objectifs mondiaux**, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

**Organisation territoriale** : S'inscrit dans un mouvement de coopération entre les collectivités, d'intercommunalité qui, à toutes les échelles, implique des logiques d'organisation négociées, contractualisées et sous-tendues par de nouveaux modes de gouvernance.

**Participation** : C'est un processus actif, dynamique et volontaire par lequel tous les acteurs concernés contribuent à la prise de décision, à la préparation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des initiatives de développement local.

**Planification** : La planification peut être définie comme une démarche scientifique d'utilisation rationnelle de facteurs de production et d'allocation optimale de ressources en vue de réaliser des objectifs précis dans un temps déterminé.



## ANNEXE 2 : CANEVAS INDICATIF DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Globalement, le plan de développement territorial (PDD ou PDC) comprend quatre grandes parties. La première présente la collectivité territoriale (commune ou département), la seconde présente le bilan diagnostic, la troisième partie définit la prospective et enfin la quatrième partie présente la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan.

Le plan de développement territorial doit donc constituer un véritable programme de développement présentant une vision du développement de la collectivité et des programmes permettant d'atteindre les résultats escomptés et la correction de la problématique constatée.

Le plan de développement territorial doit être adopté par le conseil et approuvé par le représentant de l'Etat. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement quant à l'opportunité de telle ou telle action mais plutôt d'apprécier la cohérence de l'ensemble. Le document présente-t-il l'information de base ? La problématique y est-elle traitée dans son ensemble ou se borne-t-on à en identifier les symptômes ? Les orientations et les axes de développement préconisés sont-ils cohérents avec la problématique constatée. Finalement, les actions envisagées sont-elles, elles aussi, appropriées eu égard aux axes de développement privilégiés par la collectivité locale ?

### PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Cette partie présente, entre autres, le mot du Maire ou du Président du Conseil Départemental, rappelle le contexte d'élaboration du plan, les objectifs et la démarche méthodologique d'élaboration du plan intégrant les différentes phases et étapes associées.

### DEUXIÈME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

Cette partie présente les résultats du bilan diagnostic à travers les secteurs socio-économiques mais aussi le profil de gouvernance de la collectivité territoriale en veillant à renseigner les indicateurs ODD.

#### 1.1. PROFIL SOCIAL

- 1.1.1. Education
- 1.1.2. Santé
- 1.1.3. Hydraulique et assainissement
- 1.1.4. Urbanisme, habitat et cadre de vie
- 1.1.5. Sports, culture et tourisme
- 1.1.6. Environnement, adaptation aux changements climatiques
- 1.1.7. Etc.

#### 1.2. PROFIL ÉCONOMIQUE

- 1.2.1. Secteur productif
- 1.2.2. Secteur d'appui à la production







## ANNEXE 6 : MODÈLE DE FICHE DE PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

<b>Partenaire technique et financier :</b>  	<b>Nom du projet :</b>  <b>Numéro du projet :</b>
<b>Dénomination du fonds :</b>  	
<b>Objet du financement :</b>  	
<b>Mécanisme/guichet de financement :</b>  	
<b>Conditions d'accès au financement :</b>  	
<b>Modalités de décaissement :</b>  	
<b>Durée prévue du financement :</b>  	



## ANNEXE 7 : LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES 169 CIBLES

# **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**ANNEXE 8 : MATRICE DE SUIVI DU PDC EN LIEN AVEC LES ODD**

Programme	Indicateur	Indicateur ODD correspondant	Méthode de collecte	Responsable collecte	Périodicité	Niveau de réalisation
<b>Accès aux services sociaux de base</b>	<p>Nombre de salles de classe construites (baseline et cible)</p> <p>Nombre d'enfants de 0 à 5 ans ayant été vaccinés sur le PEV</p>		<p>Fiche de suivi</p> <p>Enquêtes</p> <p>Focus group</p>	<p>Responsable communal de la planification, point focal</p>	<p>Semestriel /</p> <p>Annuel</p>	
<b>Promotion de l'économie locale</b>	<p>Nombre de parcelles aménagées et utilisées pour le maraîchage</p> <p>Evolution des revenus issus du maraîchage</p>					
<b>Développement de capacités</b>						

**ANNEXE 9 : CANEVAS DE RAPPORT**

La commune de la collectivité territoriale peut s'inspirer de ce format et préparer un rapport annuel qui permet de rendre compte des progrès enregistrés. Le rapport se basera sur les informations recueillies plus haut avec le formulaire et se structure ainsi :

- ◆ Introduction
- ◆ Etat de mise en œuvre du PDC (programmes et priorités mis en œuvre dans la commune, lien avec les ODD et les cibles retenues, cartes de situation)
- ◆ Leçons apprises et les contraintes
- ◆ Mobilisation de ressources et état d'exécution budgétaire
- ◆ Les défis émergents et les perspectives
- ◆ Conclusion
- ◆ Annexes (tableaux, photos, cartes...).



**GENRE**



**MIGRATION**



**NUTRITION**



**GPC**



**RIA**







**République du Sénégal**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération**

Rue René Ndiaye x Avenue Carde, 4017 Dakar

Tél. : +221 33 889 21 06

contact.mepc@economie.gouv.sn

[www.economie.gouv.sn](http://www.economie.gouv.sn)

**Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement  
et de l'Aménagement des Territoires**

Dieuppeul-Derklé, Allées Khalifa Ababacar SY x Rue DD 142

Tél. : +221 33 869 47 41

Fax : + 221 33 869 47 13

BP : 10039 Dakar-Liberté (SENEGAL)



**Programme des Nations Unies pour le développement**

Immeuble Wolle Ndiaye- Route du Meridien President

BP 154 Dakar - Sénégal

Tél. : +221 33 859 67 67

Twitter : @pnudsenegal  
registry.sn@undp.org

[www.sn.undp.org](http://www.sn.undp.org)